

Affichage du compte-rendu le 2018 retiré de l'affichage le

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2018

À 20 HEURES

CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 22 DECEMBRE 2017

Présents : M.M. Gérard GREFFE, M. Cyril VACHON, adjoints Mme et M.Sophie OPREE, Dominique VACHEROT, Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Arnaud TARTARIN, Patricia GUILLAUME, Sébastien FOL, Magali GODARD, Nolwenn BEROUJON.

Excusé : Patrick SCHWIRTZ a donné pouvoir à Gérard GREFFE
Antoine BEAU a donné pouvoir à Sophie OPREE

Absent : David BURLE.

Secrétaire de séance : Magali GODARD

Avant de commencer l'ordre du jour, le maire présente à toute l'équipe municipale ses meilleurs vœux.

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 : Néant.

3./ INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES :

1./ Le Maire rappelle qu'une procédure amiable de reclassement d'une parcelle dans le PLU a été déposée par la famille NICOLET Michel, par l'intermédiaire d'un avocat. Nous avons sollicité et obtenu un délai supplémentaire pour répondre, afin de nous permettre de se renseigner sur les possibilités de révision possible (ou non) du PLU pour un cas particulier ; au regard de la comparaison du POS et du PLU d'autres incohérences dans le classement semblent se dessiner. Nous prenons l'attache de la plate-forme ADS de la communauté d'agglomération pour conseils et reviendrons lors d'une prochaine séance du conseil municipal pour décider de la suite à donner.

2./ Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018, Madame Odile TARTARIN, agent recenseur effectue actuellement ses séances de formation ;

3./ L'acte concernant le transfert du portage foncier est en cours de rédaction en l'étude de Maître Gilles SERAPHIN, notre Notaire. Le prêt sollicité auprès de la Banque Populaire sera conclu tout prochainement.

4./ Vente à Bourgogne Recyclage : L'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt communale campe sur ses positions et s'oppose à la vente des peupliers situés en zone artisanale au profit de Bourgogne Recyclage tant qu'une surface équivalente n'est pas soumise au régime forestier, en contrepartie. Le maire suggère de solliciter un des exploitants des terres que nous possédons pour mettre fin au bail et replanter une surface équivalente en bois. Une indemnité sera due à l'agriculteur pour perte de revenus et fin du bail. Or, le bail consenti à l'un d'entre eux arrive à expiration au 11 novembre 2018, le maire se propose de le rencontrer pour négocier le non renouvellement dudit bail.

5./ La bibliothèque sollicite l'autorisation de la municipalité pour organiser comme habituellement, l'opération « coup de contes » en partenariat avec la médiathèque de Côte d'Or. Le coût s'élève à 180,00€. Le conseil municipal donne son accord et la somme sera portée au budget 2018.

6./ Le marché de travaux de voirie de la route de Vignoles est lancé suite à parution d'une annonce dans le Journal du Palais ainsi que sur la plate forme dématérialisée e-bourgogne. La date limite de réception des offres est fixée au lundi 22 janvier à 17 heures, l'ouverture des plis aura lieu ce même jour à 18heures.

7./Le maire fait ensuite le bilan des fêtes de Noël à savoir repas ou paniers des aînés, animation de Noël dans le village : aucun retour négatif ne nous a été fait et la satisfaction générale prédomine. Le bilan financier est bon également Le spectacle des enfants aura lieu dimanche après midi avec dégustations de crêpes ensuite.

Les vœux du Maire à la population auront lieu ce vendredi 12 janvier à 19 heures au foyer rural.

8./ A partir de lundi 15 janvier 2018, un nouveau condamné à des travaux d'intérêts généraux sera accueilli et complétera l'équipe technique. Il effectuera 160 heures sur notre commune.

9./ L'entreprise DEMONGEOT est intervenue lundi 8 janvier pour poser la lampe supplémentaire à l'entrée de la rue Charles Breton, à Varennes.

10./ Suite à intempéries, le comptage de gibier de nuit organisé par l'ONCFS et l'ONF a été repoussé et interviendra jeudi 11 et jeudi 18 janvier prochain.

11./ Le contrat d'assurance communale auprès de GROUPAMA ASSURANCES a été renégocié, avec garanties supplémentaires mais baisse de cotisations de 501,00€ annuel.

12./ Le SDIS nous demande d'acter le réengagement , pour cinq années de quatre de nos pompiers pompiers volontaires .

13./ La commission électorale chargée de la mise à jour des listes électorales (française et européenne), par l'ajout des nouveaux et radiations de ceux qui ne remplissent plus les conditions d'électeurs sur notre commune se réunira jeudi 11 janvier.

11./ « l'ancienne poste » : Le maire fait ensuite lecture des deux rapports sur les avis sollicités tant auprès de notre notaire que d'un agent immobilier Beaunois sur la valeur de la propriété appartenant à la commune, situés au 3, rue du chemin neuf et constituant « l'ancienne poste » .

Compte tenu de l'état de la propriété, de son potentiel, du marché actuel l'estimation de cette maison peut se situer entre 205000€ et 240 000,00€euros.

Une discussion s'engage entre les conseillers sur le devenir de ce bâtiment, le Maire souhaitant qu'elle ne soit vendue que lorsqu'un véritable projet à financer se dessinera. Madame OPREE souhaite que les différents projets envisagés lors l'élection avancent. (lotissement intergénérationnel notamment)

12./ Le maire informe que suite à différentes rencontres au salon des collectivités locales CITE 21, de décembre, des rendez-vous seront pris dans la deuxième quinzaine de janvier pour avancer effectivement les projets.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 6 février 2018.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21heures 20.

Le Maire, Gérard GREFFE